

L'an deux-mille dix-neuf, le huit mars à 18h00, s'est réuni en séance publique, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte Artois Valorisation, sous la Présidence de Monsieur Thierry SPAS.

**Présents** : Ernest Auchart, Jean-Pierre Bavière, Damien Bricout, , Alain Cayet, Betty Contart, Daniel Damart, Gérard Dué, Michel Flahaut, Sylvie Gorin, Christiaen Hémar, Raymond Kretowicz, Nicolas Kusmierek, Jacques Labalette, Louis Lambert, Philippe Mastin, Michel Mathissart, Marie-Françoise Montel, Gérard Nicolle, Jacques Patris, Jean-Pierre Puchois, Richard Skowron, Maurice Soyez, Daniel Tabary, Vincent Théry, Alain Van Gelder, Philippe Viard.

**Excusés** : Bernard Bronniart, Jean-Jacques Cotel, Dominique Deleplace, Jean-Claude Desailly, Nicolas Desfachelles (*pouvoir à Nicolas Kusmierek*), Marc Desramaut, Michel Dollet, Éric Dufлот, Marylène Fatien (*pouvoir à Thierry Spas*), Emmanuelle Lapouille (*pouvoir à Jacques Patris*), Jean-Claude Levis, Alain Prévost, Reynald Roche (*pouvoir à Sylvie Gorin*), Michel Seroux.

---

*CONSIDERANT que le quorum n'a pas été atteint lors de la séance du mardi 26 février 2019, le conseil syndical a été à nouveau convoqué le vendredi 8 mars 2019 à 18h00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum, par application des dispositions prévues à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est ouverte.*

**Ordre du Jour**

**I. Approbation des comptes rendus des séances du mardi 18 décembre 2018 et du mardi 26 février 2019**

**II. Projets de délibérations**

2019-03-01 Approbation du compte de gestion 2018

2019-03-02 Compte administratif 2018 Budget Principal Collecte 00 SMAV

2019-03-03 Compte administratif 2018 Budget Annexe Valorisation 01 SMAV

2019-03-04 Affectation des résultats de l'exercice 2018

2019-03-05 Budget Primitif 2019

2019-03-06 Tarifs 2019

2019-03-07 Tableau des effectifs 2019

2019-03-08 Création de postes

2019-03-09 Modification des conditions d'utilisation du Compte Epargne-Temps

2019-03-10 COS CUA / SMAV - Convention d'objectifs et de moyens 2019

2019-03-11 Frais de représentation du Directeur Général des Services

2019-03-12 Sorties de l'actif

**III. Etat de l'utilisation de la délégation du Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation**

**IV. Questions diverses**

**Monsieur Thierry SPAS :** Bonsoir à tous ! Merci d'être présent pour ce Conseil reporté, faute de quorum mardi de la semaine dernière. On est un peu juste au niveau des délais pour l'adoption du Budget Primitif par rapport au Débat d'Orientations Budgétaires. Vu la mauvaise expérience de la fois dernière, il a été convenu de bien se renseigner sur les dates de Conseils d'intercommunalités, des Conseils Municipaux où nous avons beaucoup de représentants, de Conseil du SCOTA pour trouver les dates libres

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Monsieur Philippe VIARD.

### **I. Approbation du compte rendu de la séance du mardi 18 décembre 2018**

**Monsieur Thierry SPAS :** Nous devons approuver le compte-rendu de la séance du mardi 18 décembre 2018. Pour rappel le secrétaire de séance était Gérard DUE. Avez-vous des remarques particulières par rapport à ce compte-rendu ? Non ? Je vous remercie.

### **II. Projets de délibérations**

- Délibération n°2019-03-01 Approbation du compte de gestion 2018
- Délibération n°2019-03-02 Compte administratif 2018 Budget Principal Collecte 00 SMAV
- Délibération n°2019-03-03 Compte administratif 2018 Budget Annexe Valorisation 01 SMAV

**Monsieur Thierry SPAS :** Je vous propose d'évoquer de façon groupée les délibérations 1 à 4 concernant pour la délibération n°1 l'approbation du compte de gestion 2018. Je rappelle qu'avant le 1<sup>er</sup> juin qui suit la clôture de l'exercice le receveur établit un compte de gestion par budget voté, budget principal et budgets annexes, quand ils existent. Le compte de gestion doit retracer les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif et bien évidemment les résultats du compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif 2018 qui feront l'objet de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> délibération pour nos deux budgets Valorisation et Collecte qui, comme vous le savez, fusionnent pour 2019. La délibération n°4 porte sur l'affectation des résultats.

Ce que je vous propose pour le compte administratif Collecte (délibération n°2) et pour le budget annexe Valorisation (délibération n°3), c'est une présentation. Je vais laisser la parole à Arnaud DUCATEZ, Directeur Général des Services.

**Monsieur Arnaud DUCATEZ :** Vous avez eu le document papier de la présentation synthétique du compte administratif. On a souhaité effectivement synthétiser les deux budgets dans un seul document pour que vous ayez une lecture beaucoup plus claire des choses. Les tableaux s'organisent ainsi. La première colonne reprend les résultats du compte administratif 2017. La deuxième représente le budget 2018 voté et la troisième qui représente le résultat du compte administratif 2018. Ensuite vous avez le taux d'exécution de l'année 2018 et l'évolution entre l'année 2018 et 2017.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, le taux d'exécution est de 83 % et, il faut le souligner, une augmentation de près de 15% des dépenses de fonctionnement. Vous verrez quelles en sont les raisons à la fin. C'est lié essentiellement à la mise à jour de nos questions de TVA. Nous en reparlerons en fin de présentation.

Au niveau des recettes de fonctionnement, c'est pareil, même tableau. On a également calculé le taux d'exécution qui est de plus de 86 %. Une légère baisse de recettes réelles de fonctionnement.

Sur les dépenses d'investissement, un taux d'exécution de 91 % par rapport au prévisionnel. C'est un taux très satisfaisant avec une diminution de 23 % entre les dépenses de fonctionnement de 2018 et celles de 2017.

Sur les recettes d'investissement, un taux également très élevé d'un peu plus de 94 %.

J'arrive au résultat global cumulé qui s'établit à 4 018 998,98 €. C'est le résultat de l'année 2018 plus les résultats du dernier CA 2017. On a donc une diminution de notre excédent cumulé mais on maintient un résultat de clôture élevé.

On a fait un zoom sur les recettes de fonctionnement et sur les dépenses.

Sur les recettes, on a fait en 2018 une nouvelle répartition entre le cout à l'habitant et les coûts à la tonne. C'est pour cela que vous avez une modification des coûts à l'habitant au niveau de la Collecte. La répartition est vraiment différente mais on avait voulu anticiper justement le passage au budget unique et la question de la régularisation de la TVA. En faisant cette manipulation on a limité l'impact sur 2019. Assez peu de différences sur les éco organismes mais vous voyez une baisse significative des recettes liées aux matières : 500 000 € de moins sur la recette matières. Cette baisse sera confirmée dans les prévisions budgétaires pour cette année.

Sur les dépenses de fonctionnement, on a une hausse de plus de 15 % qui s'explique essentiellement par l'intégration du personnel. On avait les MAD à intégrer. On avait également une régularisation sur les amortissements et la régularisation de la TVA qui a fortement impacté les dépenses à ce niveau. Sur le personnel en 012 nous passons de 11 039 000 € à 11 669 000 € de dépenses. Cette hausse assez importante s'explique également par le recours en 2018 à des contrats CDD. On a eu un taux d'absentéisme qui a fortement évolué. Nous avons eu également des agents que nous avons du refinancer du fait du passage en longue maladie. Un autre phénomène : quelques départs volontaires que nous ne pouvions anticiper.

Au niveau des frais financiers, nous sommes sur les emprunts. En 2018, nous avons remboursé plus de 2 250 000 € de capital donc 4% de plus qu'en 2017. On a un capital restant dû fin 2018 de 21 500 000 €. Deux emprunts ont été soldés. On a fait un effort plus important en 2018 pour contenir la dette. On a un désendettement et une situation qui s'améliore. On reste sur une durée faible de 6 ans et 8 mois. On n'a pas de produits à risques au SMAV. Nous n'avons pas fait d'emprunts en 2018.

Sur le résultat d'exécution 2018 : le résultat est positif à 532 334.22 € composé d'un déficit de fonctionnement de 261 000 € et un excédent d'investissement de 793 000 €

Sur le résultat de clôture : il s'établit à 4 018 998.98 €. Il est clôturé avec un résultat positif de 4 000 000 € avec un déficit d'investissement de 1.2 millions d'euros largement couvert par l'excédent de fonctionnement de plus de 5.3 millions d'euros.

A noter pour 2019, la régularisation des écritures budgétaires de TVA pour un montant de 1 683 000 € qui font suite aux admissions partielles de 2018 que nous retrouvons dans le budget primitif. Cela veut dire que nous allons déjà absorber plus d'1 600 000 € sur ce résultat de clôture de 4 000 000 € pour régulariser notre état de TVA. On peut dire qu'à partir de 2019, nous n'aurons plus de risque lié à la TVA. Il a fallu 4 ans pour y parvenir.

**Monsieur Thierry SPAS :** On va passer au vote. En ce qui concerne l'approbation du compte de gestion, pas d'objection ? Je vous remercie.

Pour l'adoption du compte administratif du budget principal Collecte et du budget Valorisation, le Président quitte la séance. Monsieur Thierry SPAS laisse la parole à Madame Sylvie GORIN.

**Madame Sylvie GORIN :** Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je considère que le compte administratif est approuvé.

Monsieur Thierry SPAS reprend la séance.

➤ Délibération n°2019-03-04 Affectation des résultats de l'exercice 2018

**Monsieur Thierry SPAS :** Ce qui est important de rappeler c'est que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat puisque le résultat en investissement reste toujours en investissement et doit couvrir en priorité les besoins de financement de la section d'investissement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. L'excédent de fonctionnement sera affecté au budget primitif 2019.

➤ Délibération n°2019-03-05 Budget Primitif 2019

**Monsieur Thierry SPAS :** Le budget s'appelle encore Budget Collecte, et Mme le Receveur Municipal pourra travailler à une nouvelle dénomination de ce budget, car c'est maintenant notre budget principal et intègre toutes les dépenses et recettes du Syndicat Mixte. Il est évidemment établi sous une nomenclature M14.

C'est le fruit d'un travail de fond visant à régulariser notre situation fiscale par rapport à la TVA. Ce budget unique est donc soumis à TVA pour l'ensemble de ses dépenses et recettes taxables. Nous récupérerons la TVA sur l'ensemble de nos dépenses par l'application d'un coefficient de déduction égale à notre taux de valorisation de l'année n-1. Pour ce budget, le taux appliqué sera de 57%.

Cette régularisation impact l'excédent des années précédentes. C'est le prix de la mise en conformité des écritures et c'est pourquoi la lecture de ce budget ne sera pas facile car il regroupe des dépenses réelles de fonctionnement qui impacteront la trésorerie par un décaissement effectif et des dépenses qui auront un impact budgétaire mais qui n'auront pas de répercussions sur la trésorerie, notamment les crédits qui serviront à la régularisation des écritures sur la TVA. C'est un peu compliqué.

C'est pourquoi dans la présentation des grandes masses, je n'évoquerai que les dépenses réelles qui auront un impact sur la trésorerie du SMAV.

En ce qui concerne les dépenses prévisionnelles de fonctionnement, elles se répartissent ainsi :

- les charges à caractère général pour 11 681 643 €, soit 49.39 % du budget
- les charges de personnels pour 11 702 715 € pour 48.77 % du budget
- les charges de gestion courante pour 91 000 € soit 0.4 % à peu près
- les charges financières pour 337 810 € soit 1.5 %
- les charges exceptionnelles pour 14 000 €

Soit un total de 23 997 168 € de dépenses prévisionnelles de fonctionnement.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement couvrent les dépenses comme évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Nous avons été prudent sur les recettes « matières » qui sont toujours incertaines surtout actuellement notamment sur les papiers et le soutien de l'éco organisme des emballages CITEO.

En ce qui concerne les dépenses réelles d'investissement nous prévoyons en 2019 :

- 2 028 080 € de remboursement de capital
- 110 000 € de serveurs informatiques et de logiciels
- 25 000 € de démarrage d'études pour les déchèteries d'Avesnes-Le-Comte et de Maroeuil
- 108 600 € pour la maîtrise d'œuvre du réaménagement important du site Fleming dont on vous a parlé précédemment
- 1 200 000 € pour les travaux de réaménagement du site Fleming
- 200 000 € pour les conteneurs roulants, les PAV et autres collecteurs
- 500 000 € pour la déchèterie de Bertincourt
- 415 000 € pour payer la dernière facture de l'unité de pré traitement mécano biologique et des travaux sur les ponts roulants

Pour couvrir une partie des investissements nouveaux, nous prévoyons un emprunt de 1 700 000 €.

Ce qui est important à dire par rapport au DOB, c'est que la première tranche des bennes d'ordures ménagères fonctionnant au gaz va être commandée en 2019 mais ne seront payées que début 2020. Donc le crédit d'investissement de 1 050 000 € prévu lors du DOB a été supprimé.

Voilà donc en quelques mots la présentation du budget 2019. Nous sommes à votre disposition si vous avez des questions.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? On peut considérer que le budget est adopté. Je vous remercie.

➤ Délibération n°2019-03-06 Tarifs 2019

**Monsieur Thierry SPAS :** Pour la cette délibération, il n'y a pas de modification des tarifs à part celle qui est prévue pour la contribution à l'habitant pour la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois. C'est un rattrapage progressif. L'augmentation est de 5€. On passe de 45 € de cotisation à l'habitant à 50€.

L'autre modification par rapport à 2018, porte sur les tarifs de livraison pour les recycleries. On était sur une fourchette de prix qui variait selon la distance de 10 à 40 €. On passe à un tarif de livraison de 10 à 60 € selon la distance.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? On peut considérer qu'ils sont adoptés. Je vous remercie.

➤ Délibération n°2019-03-07 Tableau des effectifs 2019

**Monsieur Thierry SPAS :** On passe à la délibération n°7 sur le tableau des effectifs.

Vous avez une nouvelle version de ce tableau sur table. Celui qui a été envoyé comportait une erreur dans les effectifs pourvus dans le grade des adjoints techniques.

Nous avons donc un effectif pourvu de 277 agents : 9 agents de catégorie A ce qui représente 3.25 % des effectifs, 20 de catégorie B soit 7.22 %, et 248 agents de catégorie C soit 89.53 %.

Vous savez que l'effectif pourvu est lui-même théorique. En faisant le calcul en utilisant les effectifs effectivement présents c'est-à-dire en enlevant les agents en logue maladie ou en disponibilité nous avons un total de 266 agents : 7 agents en catégorie A, 20 en catégorie B, 234 en catégorie C. On reste grosso modo sur les mêmes pourcentages.

Je vous demande donc d'approuver cette actualisation du tableau des effectifs.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

➤ Délibération n°2019-03-08 Création de postes

**Monsieur Thierry SPAS :** On reste dans la partie concernant les effectifs et les postes avec la délibération n°8. Tout simplement, nous proposons de créer deux ouvertures de postes d'adjoints techniques territoriaux. Il s'agit d'une ouverture anticipée qui ne sera peut-être pas suivie d'effets.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

➤ Délibération n°2019-03-09 Modification des conditions d'utilisation du Compte Epargne-Temps

**Monsieur Thierry SPAS :** Vous savez que le compte épargne temps (CET) est ouvert aux agents titulaires et contractuels permanents justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les contractuels de droit privé ne peuvent bénéficier du CET

L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale. Mais il nous revient de fixer les modalités d'application locale.

Cela permet aux agents de mettre en banque des congés annuels et des RTT.

La base minimale du nombre de jours à stocker avant l'utilisation du CET pour versement au titre de la retraite additionnelle d'indemnisation forfaitaire passe de 20 jours à 15 jours à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019  
C'est à ce titre que je vous demande de prendre acte des modifications introduites par les dernières évolutions réglementaires.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

➤ Délibération n°2019-03-10 COS CUA / SMAV - Convention d'objectifs et de moyens 2019

**Monsieur Thierry SPAS :** La délibération n°10 a pour but d'autoriser la signature de la convention d'objectifs et de moyens entre le MSAV et le COS pour l'année 2019. Je passe la parole à Madame Sylvie GORIN

**Madame Sylvie GORIN :** C'est le COS qui est commun à la CUA et au SMAV. Les agents adhèrent au COS et on finance en partie le CNAS. Il y a aussi d'autres actions qui sont proposées à l'ensemble des agents CUA et SMAV. On vous propose de signer la convention d'objectifs 2019.

**Monsieur Thierry SPAS :** Bien évidemment les crédits sont prévus au budget principal Collecte.

**Madame Sylvie GORIN :** On paie au COS la partie CNAS mais uniquement pour les agents qui y adhèrent, et non pour l'ensemble des agents.

**Monsieur Thierry SPAS :** Des questions ? Vous êtes donc d'accord pour adopter comme tous les ans la délibération concernant cette convention ?  
Je vous remercie.

➤ Délibération n°2019-03-11 Frais de représentation du Directeur Général des Services

**Monsieur Thierry SPAS :** La délibération n°11 porte sur le remboursement de frais au Directeur Général des Services quand il est en déplacement par exemple lors de congrès comme le congrès AMORCE ou lors de visites techniques.

Une ligne budgétaire est ouverte au compte 6536. Il est proposé d'inscrire 2 000 € pour 2019.

Avez-vous des questions ? Des remarques ?

Des votes contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

➤ Délibération n°2019-03-12 Sorties de l'actif

**Monsieur Thierry SPAS :** Nous avons une délibération concernant la sortie de l'actif de deux véhicules.

En poids lourds nous avons un Renault camion-grue mis en circulation le 28/11/2007 pour un prix de vente Hors Taxes de 15 000 € et ensuite un tracteur KUBOTA mis en circulation en 04/2015 pour un prix de vente Hors Taxes soit un total de 45 000 € Hors Taxes.

Il y donc lieu de sortir de l'actif ces deux biens.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

### III. Etat de l'utilisation de la délégation du Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation

**Monsieur Thierry SPAS** Je dois enfin vous faire un état de l'utilisation de ma délégation.

#### A. Attribution des marchés publics

##### Commission d'appel d'offres du 11 décembre 2018

###### ➤ **2018-AO-03 Nettoyage, curage et analyse des eaux des réseaux du SMAV**

- Lot 1 : nettoyage des bassins de rétention – curage des réseaux et des postes de relèvement

Durée : 48 mois.

Attribué à **Ramery propreté**

pour un montant de 250 000 €

- Lot 2 : analyse des eaux

Durée : 48 mois

Attribué à **IXSANE**

pour un montant de 120 000 €

##### Attribution du 26 décembre 2018

###### ➤ **2018-PA-13 Fourniture de composteurs en bois**

Durée : 48 mois

Attribué à **EMERAUDE CREATION**

pour un montant de 50 000 €.

###### ➤ **2018-PA-15 Missions de coordination en matière de sécurité et de la protection de la santé**

Durée : 12 mois

Attribué à **CONTROL G**

pour un montant de 6 840 €.

###### ➤ **2018-PA-16 Mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de réhabilitation du site FLEMING**

Durée : 12 mois

Attribué à **APAVE**

pour un montant de 8 400 €.

#### B. Conventions / Contrats

- Convention de partenariat signée avec **LE RELAIS** pour l'implantation de conteneurs de collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC) signée le 10/10/2018 ;
- Convention de partenariat avec **IDEES Zéro Déchet** pour la promotion du recours aux couches lavables signée le 27/10/2018 dans le cadre du Programme Local de Prévention ;
- Contrat d'évacuation et de traitement des déchets « gros de magasin (1.02) » signé avec VANHEEDE le 26/11/2018 pour la période du 11 au 14 juin 2018 ;
- Contrat de collecte et de valorisation du gisement « gros de magasin (1.02) » signé avec **ARTOIS METAUX** le 29/11/2018 ;
- Contrat d'engagement de tri de la collecte sélective signé avec **PAPREC** pour la période du 15/10/2018 au 31/12/2018 ;
- Contrat de vérification périodique et d'inspection technique des alarmes intrusion pour une durée de 12 mois avec la **SARL HULOT** pour un montant de 20 000 € HT et signé le 17/12/2018 ;
- Convention d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire mis en place par le **CDG62** signée le 21/12/2018 ;
- Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens 2018 entre le **Comité des Œuvres Sociales** et le SMAV signé le 21/12/2018 ;
- Contrat de prestation d'entretien et de nettoyage du siège pour une durée de 12 mois par l'entreprise **STEM** pour un montant de 9 035.64 € HT et signé le 21/12/2018 ;
- Contrat de fauchage des espaces verts pour une durée de 12 mois avec l'entreprise adaptée **APRA** pour un montant de 15 400.20 € HT et signé le 04/01/2019 ;
- Contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie de 3 000 000.00 € pour une durée de 12 mois auprès de la **Banque Postale** et signé le 14/01/2019 ;
- Vente d'un terrain par la commune de **CROISILLES** au SMAV pour la création d'une déchèterie signée le 22/01/2019 ;

- Avenant n°1 à la convention du 19 mars 2013 relatif à la mise à disposition par la **Communauté Urbaine d'Arras** d'un immeuble bâti, sis à Arras – 21-25 Avenue F. Lobbedez pour un loyer de 20 000 € par an et signé le 25/01/2019 ;
- Convention 2019 au titre de l'insertion par l'activité économique avec **AIR** signée le 02/02/2019 ;
- Contrat de location de bungalows pour une durée de 12 mois avec l'entreprise **LOCANET** pour un montant de 5 460.00 € HT et signé le 13/02/2019.

*Avez-vous des questions ? Merci.*

*Merci pour votre présence. Bonne soirée.*

La séance est levée à 19h50.